

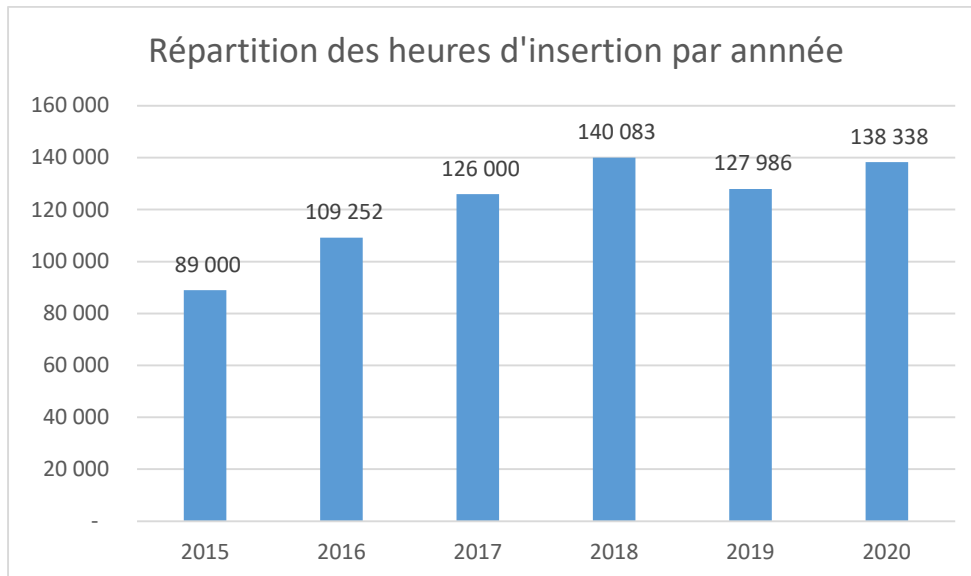
Bilan 2020 – Clauses sociales

138 338 heures d'insertion réalisées



+ 15 % par rapport à l'année 2019

83 postes en Équivalent temps plein.



Le nombre d'heures de travail généré par les clauses sociales a connu une hausse en 2020, mais reste sur les mêmes ordres de grandeurs depuis 2018 : entre 127 000 et 140 000 heures (soit entre 79 et 87 postes en Equivalent temps plein).

La hausse de 2020 est liée à plusieurs facteurs :

- La finalisation de grands chantiers locaux malgré la crise sanitaire, notamment le chantier Eolie de la Gare de Lorient et ceux des bases militaires (création Atelier aéronautique, Espaces d'hébergement du personnel)
- Le démarrage des chantiers de fibre optique (marché Région Mégalis et Lorient Agglomération) avec de fortes créations d'emplois durables (contrats de professionnalisation et CDI)
- La montée en charge sur les métiers de la propreté, en particulier sur les marchés du Groupement Hospitalier de Bretagne Sud et des bailleurs sociaux

A noter que le volume des emplois sur les marchés "réservés" (Centre de tri, Recyclerie, Espaces verts) est resté globalement stable (70 000 h).

17 maitres d'OUVRAGES

68 opérations différentes (avec clauses sociales)

Collectivités territoriales	Bailleurs	Etats et SEM
<ul style="list-style-type: none"> Lorient Agglomération Région Bretagne/Mégalis Ville d'Hennebont Ville de Lanester Ville de Cléguer Ville de Ploemeur 	<ul style="list-style-type: none"> Lorient Habitat Bretagne Sud Habitat LB Habitat Espacil Habitat Les Ajoncs (bâtiments hospitaliers) ADIM (groupe Vinci) 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Défense Ministère de la Justice Groupement Hospitalier Bretagne Sud Caisse nationale militaire de sécurité sociale SEM du Port de Keroman

- La majorité des heures ont été réalisées via les marchés de Lorient Agglomération (76 %) notamment avec les marchés réservés (exploitation du Centre de tri de Caudan, Recyclerie, Espaces verts) et les marchés d'Exploitation de l'eau.
- Cette part est en diminution en pourcentage (plus de 80 % des heures jusqu'à 2019), signe de la montée en charge de nouveaux donneurs d'ordre.
- D'autres maitres d'ouvrages sont moteurs dans le développement des clauses sociales, Bretagne Sud Habitat (7 %) et les autres bailleurs sociaux, l'ADIM (6 %), les services de l'Etat (6 %) et la Région Bretagne (6 %).

4 secteurs d'activité principaux

- La collecte et traitement des déchets : 87 415 h
- Le bâtiment : 22 349 h
- Les travaux publics : 19 845 h
- Les prestations de nettoyage : 8 729 h

Le fort développement des heures dans le secteur des « Travaux Publics » s'explique par le déploiement de la fibre Optique sur notre territoire, réalisé par des entreprises locales (marché Mégalis).

Le nombre d'heures dans le domaine du bâtiment a augmenté en 2020 en particulier grâce au chantier Eolie à la Gare de Lorient qui a généré 10 000 heures d'insertion (pour 9000 h prévues).

64 entreprises concernées par des marchés clausés

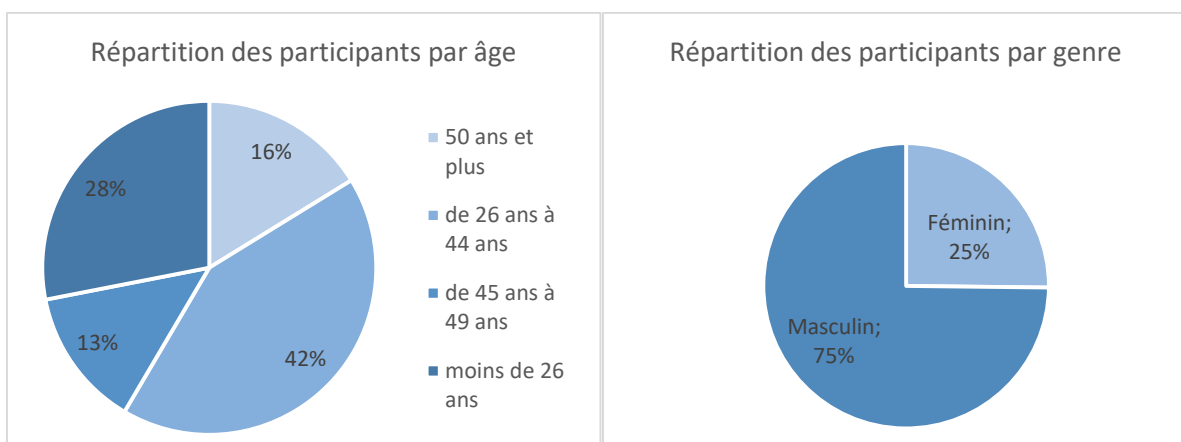
64 entreprises ont réalisé des heures en 2020, contre 84 en 2019.

La plupart de ces entreprises sont implantées sur le bassin d'emploi.

Bien qu'il y ait eu moins d'entreprises de bâtiment engagées en 2020, elles ont été très actives et ont généré un volume important d'insertion (par exemple avec la mise en place de parcours d'apprentissage et des contrats de professionnalisation).

254 salariés

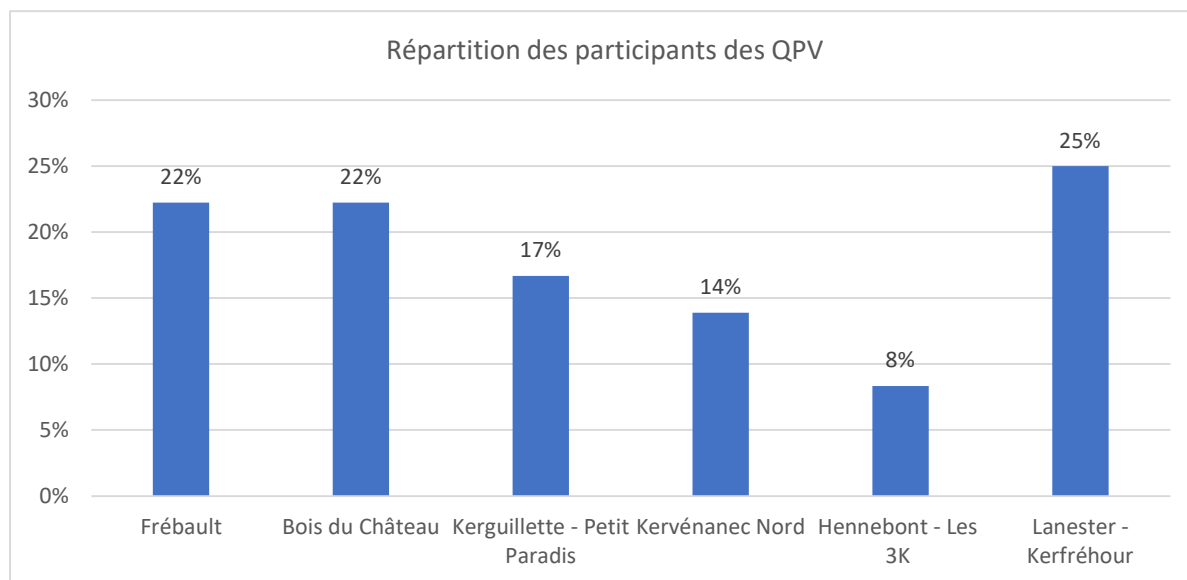
- 28 % ont moins de 26 ans et 16 % ont 50 ans ou plus. Les moins de 26 ans travaillent principalement sur les marchés classiques (Intérim d'insertion, alternance, etc.), sur lesquels ils représentent 45% des salariés en insertion.
- Les heures d'insertion sont quasi exclusivement réalisées par des habitants de Lorient Agglomération (à 96%, dont la moitié réside dans la commune de Lorient).
- 76% des participants ont un niveau d'étude inférieur ou égal au CAP, le public correspond ainsi bien à la cible des clauses sociales
- 19 % des participants résident dans des Quartiers Prioritaires de la Ville (Lorient, Lanester, Hennebont), en progression par rapport aux années précédentes
- 28 % des participants sont des femmes (avec une sous-représentativité dans le secteur du BTP)



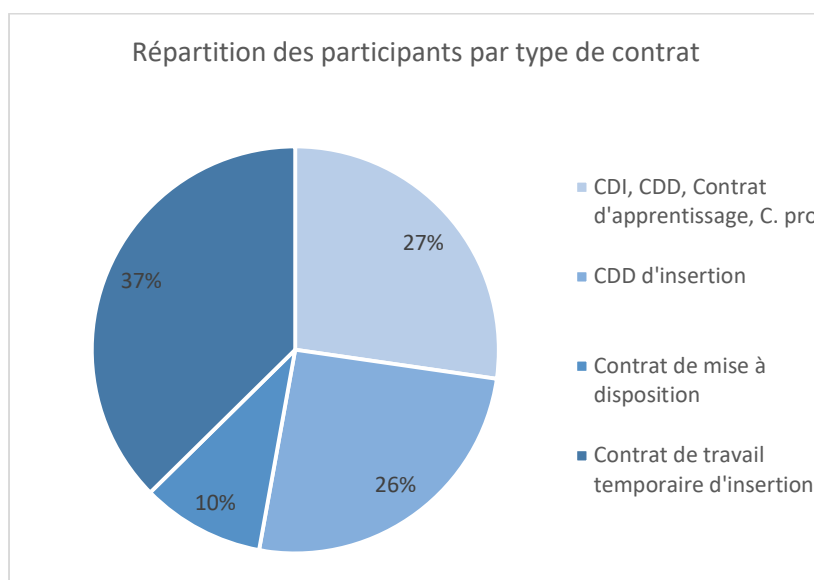
Les résidents des QPV

Au global, nous assistons à une légère hausse des résidents QPV sur les clauses sociales. Ils sont particulièrement représentés sur les marchés classiques (65% d'entre eux), et quasi exclusivement sur le secteur BTP et Nettoyage.

17 de ces 50 salariés (soit 34%) ont signé un contrat en alternance : ceci garantit une formation et un accès facilité au marché de l'emploi.



298 contrats de travail



298 contrats ont été mis en place en 2020 par le biais des clauses (+ 3 % par rapport à 2019 soit 8 contrats de plus en 2020).

Les embauches passent par différentes modalités :

- Par les entreprises attributaires directement
- Par la mise à disposition de personnel auprès d'entreprises

Les marchés sont attribués à des entreprises privées qui choisissent de faire appel à de la mise à disposition de personnel via L'Intérim d'insertion (3 agences spécialisées A2i, Laser Emploi et Sato Interim) ou le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). Les entreprises adhèrent au GEIQ pour procéder à un recrutement en alternance, souvent avant une intégration plus durable en entreprise.

- Par la sous-traitance

Les entreprises attributaires des marchés sous-traitent à des structures d'insertion certaines de leurs activités, comme le nettoyage des bases vie de chantiers, confiées de plus en plus à des associations intermédiaires locales (Alesi, Caec). D'autres activités telles que les espaces verts, l'éco pâturage ou le nettoyage, font aussi l'objet de sous-traitances (Sevel Services, Optim'ism, Alesi, Caec, Esat).

Le travail avec ces structures permet à la fois de développer leur activité, le plus souvent très orientée vers le développement durable, mais aussi de faire bénéficier aux publics les plus en difficultés d'heures réservées sur les marchés. Elles sont en effet mieux structurées pour initier des parcours d'insertion que les entreprises classiques.

Actions sociales et professionnelles mises en œuvre pour les salariés

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont une mission centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Pour cela, elles proposent un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors du temps de travail du salarié.

En 2020, les partenaires des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont accompagné les salariés dans leurs problématiques sociales (aide au logement, aide au permis, mise en place d'une RQTH, aide pour des dossiers administratifs, etc.).

Afin de faciliter la prise de poste des salariés et la continuité de son parcours, des formations professionnelles sont également proposées aux salariés (ex : CACES Nacelle, formation SST et incendie, passage de permis C, habilitations électriques, etc.)

Développement d'actions innovantes pour le territoire

L'interconnaissance

Dans le cadre du lancement du marché régional de Fibre optique, nous avons réuni, autour du métier de poseur de fibre optique, plus de 50 professionnels issus des structures de l'emploi. Cette rencontre a permis :

- À Axione, attributaire du marché régional, de présenter le métier, ses contraintes, sa géographie ...,
- À l'AFPA de montrer les différents outils de formation
- Aux prescripteurs, de voir et échanger sur ces métiers et les formations.

Cette matinée a apporté un maximum d'éléments aux prescripteurs locaux, qu'ils soient Pole emploi, Mission locale réseaux pour l'emploi, Département, SIAE, etc, ce qui a contribué à réaliser plus de 8 000 h sur ces métiers via la clause sociale.

La mutualisation et le recrutement "sans CV"

Une entreprise locale, SRB, a obtenu plusieurs marchés avec un nombre important d'heures d'insertion (près de 15 000) à réaliser. Nous avons choisi avec l'entreprise de mutualiser l'ensemble de ses clauses afin de permettre l'embauche durable et la formation de jeunes.

La Mission Locale a proposé une méthode de recrutement à étapes :

- Rencontre avec le dirigeant dans l'entreprise
- Visite d'un chantier
- Stage de découverte puis recrutement en apprentissage.

Sans aucun recours au CV, cette méthode a permis à 5 jeunes d'intégrer l'entreprise et 5 autres jeunes sont en cours de recrutement. Tout le processus de recrutement a été basé sur l'envie et la motivation des jeunes, sans faire appel aux outils plus classiques comme le CV et la lettre de motivation.

Les nouveaux modes de construction

La crise écologique va impacter fortement le bâtiment, ses produits et ses métiers. Des évolutions technologiques sont déjà mises en place. Dans un souci partagé d'introduire un véritable développement durable et sociétal, nous avons travaillé avec l'association d'entreprises Echobat, sur 2 axes : la sensibilisation des jeunes et le rapprochement avec les SIAE du territoire.

Les premières démarches entreprises ont permis de mobiliser dix jeunes sur ces métiers, et à une SIAE de démarrer une collaboration sur des marchés locaux.

La découverte des métiers

Dans un souci de faciliter les recrutements sur ses chantiers, le bailleur Bretagne Sud Habitat a mis en place un programme de visites de chantiers basé sur la visite et l'échange avec les compagnons présents sur ces chantiers. Cette méthode facilite les contacts, et permet de s'immerger dans un métier et d'en mesurer les avantages et les contraintes.

Sur les 4 visites prévues, une seule a pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire. Nous allons avec BSH reconduire cette action en 2021

La territorialisation et le raisonnement fort en bassin d'emploi

Déjà en place, le partenariat local a été développé en 2020 par :

- La mise en place d'un outil de recueil de données locales respectant le RGPD
- Des règles communes de mutualisation de marchés entre les facilitateurs intervenant sur le bassin d'emploi.

Ceci permet de fluidifier nos échanges et de faciliter la mise en place d'emploi durable des résidents du territoire.

Le travail avec les partenaires de l'insertion

Historiquement impliquée auprès des structures d'insertion locales, la MLRPE a poursuivi son accompagnement en 2020, dans le cadre de sa mission "Clause sociale" :

- **Mobilisation des structures et des donneurs d'ordre** afin de maintenir et développer les marchés réservés à l'IAE et aux structures du handicap. Le secteur des déchets, celui de la propreté, des espaces verts sont fortement représentés sur cet axe. Plus de la moitié des heures d'insertion liées à des marchés publics sont réalisées par ces structures.
- **Implication au sein de l'association EPI 56.** La MLRPE continue à soutenir l'association des SIAE créée en 2019. En 2020 un groupe de travail sur la communication a été initié par EPI 56 que nous co-animons avec les structures.
- **Développement de l'interconnaissance.** Depuis plus de 5 ans, l'extranet IAE permet aux acteurs de l'IAE de créer du lien : prescripteurs, orienteurs, SIAE au travers de fiches de chaque action, d'un annuaire des contacts, du recensement et de la diffusion des offres d'emploi.
- La **plateforme de l'inclusion** initiée par la DGEFP et le Haut-Commissariat aux solidarités s'est mis en place fin 2020. Nous avons appuyé sa mise en place en organisant un temps de formation aux SIAE et aux conseillers de la Mission Locale.

Quelques métiers :

De nombreux métiers sont concernés par les clauses sociales :

- Ouvriers sur ligne de tri,
- Conducteurs de petits équipements,
- Métiers du gros œuvre et du second œuvre bâtiment,
- Maçons VRD, ouvriers paysagiste,
- Menuisiers,
- Agents d'entretien (nettoyage),
- Conducteurs de nacelles,
- Techniciens fibre optique,
- Assistants-chefs de chantier,
- Vendeurs en boutique
- Assistants administratifs,

Conclusion et perspectives :

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses contraintes, dont la principale a été la crise sanitaire.

L'activité a été fortement perturbée, avec des chantiers bâtiment quasiment arrêtés sur les mois de mars et avril, et très peu de recrutements enregistrés (baisse forte de l'intérim). Malgré cela, le volume d'heures engagées sur les clauses sociales s'est maintenu. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics ont réalisé plus d'heures, grâce à de nouveaux chantiers importants. Les marchés réservés, malgré des arrêts d'activité, ont maintenu un niveau élevé d'activité et de nouveaux marchés ont été mis en place (déchets, fibre optique).

Les donneurs d'ordre ont maintenu leurs engagements et leur soutien à l'insertion. Les entreprises ont "joué le jeu", selon leurs possibilités, même si certaines ont dû décaler leurs heures d'insertion afin de maintenir l'activité de leurs salariés. Les aides du plan

”1jeune1solution” ont été incitatives sur la fin d’année et ont permis le recrutement de jeunes, principalement sur des contrats en alternance.

L’année 2021 devra permettre de consolider ces résultats intéressants et stables depuis plusieurs années. Nous devons développer de nouveaux partenariats, tout en maintenant le travail de qualité avec les acteurs déjà engagés.

Un plan d’actions sera à établir en direction des donneurs d’ordre non impliqués, comme certaines communes du territoire. Notre action visera à aider ces donneurs d’ordres à identifier leurs besoins, puis à solliciter les réseaux des SIAE ou des entreprises adaptées pour y répondre. Cette démarche permettra d’augmenter l’impact des entreprises inclusives sur notre territoire, et facilitera l’accès à l’emploi des publics les plus fragiles.

L’appui au développement des SIAE est particulièrement ciblé, en particulier du fait de la montée en charge du pacte pour l’emploi, et du plan 1jeune1solution qui cible également ces employeurs.

Annexe 1 - Moyens humains dédiés au projet 1.2 ETP Bernard Peyramaure et Romain Fouqueray

Promotion du dispositif clauses sociales

- Intervenir auprès de tous les donneurs d’ordre potentiels de son territoire afin de promouvoir les dispositifs d’insertion dans la commande publique
- Assurer la communication et la promotion du dispositif à l’interne et à l’externe (manifestations extérieures, supports de communication adaptés au public visé, publication mensuelle, site internet, fiche descriptive, exposition, plaquette...)

Animation du partenariat territorial pour la réalisation de l’action d’insertion

- Constituer et développer un réseau de partenaires
- Contribuer à la construction de l’offre d’insertion sur le territoire et à sa mise en œuvre en rencontrant régulièrement : les structures et organismes en charge de l’insertion et de l’emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, CCAS, Services d’insertion des Conseils Généraux, DIRECCTE, les acteurs de l’Insertion par l’Activité Économique du territoire, les branches professionnelles

- Identifier les publics en lien avec les organismes prescripteurs et valider les candidatures
- Rencontrer régulièrement et travailler en partenariat avec les autres facilitateurs du territoire.

Conseil aux maîtres d'ouvrage :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des clauses sociales
- Analyser les travaux pouvant justifier d'une démarche d'insertion et définir les modalités
- Identifier les marchés ou PPP, DSP, CP pouvant intégrer les clauses sociales
- Définir le volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et la procédure juridique adaptée
- Contribuer à la rédaction des appels d'offres, qualifier et quantifier les heures d'insertion
- Assister les maîtres d'ouvrage publics (et, par extension pour des maîtres d'ouvrage privés) afin de créer les conditions générales de la prise en compte des clauses sociales d'insertion ;
- S'assurer des bonnes conditions juridiques et contractuelles de la mise en œuvre de sa mission
- Évaluer l'impact de la démarche d'insertion, rédiger des rapports de réalisation

Information et accompagnement des entreprises

- Pour le compte du maître d'ouvrage, informer et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales.
- Aider au choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion
- Elaborer et proposer une offre de services d'insertion.
- Analyser les contenus des emplois proposés et les compétences requises.
- Repérer et mobiliser les publics en lien avec le Service Public de l'Emploi.
- Mobiliser les outils et services nécessaires facilitant la proposition et l'embauche de candidats : montage des actions de formation préalable à l'embauche, mobilisation de l'offre de service du territoire, mobilisation des actions de droit commun ou création d'une offre nouvelle....
- Suivre en permanence l'exécution des engagements ; contrôler et évaluer les résultats : rapport de réalisation, tableau de bord de suivi des objectifs d'insertion.

Evaluation du dispositif

- Vérifier le respect des engagements pour le compte du maître d'ouvrage
- Réaliser un suivi du dispositif par la mise en place de procédures de suivi et d'évaluation (comités, tableaux ...)

Bernard Peyramaure à 2 rôles spécifiques

- un lié à l'accueil et l'intégration de Romain Fouqueray, nouvel intervenant sur le sujet.
- un autre lié au suivi des clauses ANRU